DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Allianz Horizon Neo Septembre 2026 (ISIN FR0014019DF7)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 22 septembre 2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance finale fixée au 13 mars 2035.
Il sera dissous à cette date ou aux dates d'échéance anticipée définies dans le prospectus. BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion ou de rachat total des parts.

Objectifs

Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion : Permettre au porteur dont les parts du Produit ont été centralisées à la date de création, le 23 février 2027, d'obtenir une rémunération en fonction de l'évolution d'un Panier contenant 20 actions sélectionnées par Allianz Global Investors en tant que délégataire de la gestion financière, calculé dividendes non réinvestis, (« Panier d'Actions ») telle que décrite ci-après. Toutefois cela n'implique pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. En effet, seul le Panier d'Actions est construit de façon à sélectionner des actifs présentant ces caractéristiques. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un secteur donné.
Le porteur peut obtenir, entre le 13 mars 2029 (inclus) et le 9 mars 2034 (inclus), (i) une possibilité d'échéance anticipée dès lors que le Panier d'Actions est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial (« Niveau Initial »), qui est le niveau de clôture observé le 2 mars 2027 (« Date de Constatation Initiale ») à l'une des Dates de Constatation Anticipée observées les 6 mars 2029, 5 mars 2030, 4 mars 2031, 2 mars 2032, 2 mars 2033, 2 mars 2034, (« Condition d'Echéance Anticipée »), et,(ii) en cas d'échéance anticipée, de bénéficier d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative Initiale (« VLI ») assortie d'un gain fixe et plafonné de 8,65% par année, calculé au prorata du nombre d'années entières écoulées entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Anticipée correspondante tout en exposant le porteur a un risque de perte de son capital investi (« Capital Investi »).
Sinon, à la Date d'Echéance, le 13 mars 2035, dès lors qu'il n'y a pas eu d'échéance anticipée auparavant, le niveau de clôture du Panier d'Actions à la Date de Constatation Finale, le 6 mars 2035 est comparé à son Niveau Initial :
a) A la Date de Constatation Finale,-si le Panier d'Actions baisse de plus de 40%, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera égale à 60% de la VLI, le porteur subit alors une perte de son Capital Investi égale à 40% ;
b) Sinon, à la Date de Constatation Finale, si le Panier d'Actions baisse entre 20% (exclu) et 40%, la valeur liquidative à la Date d'échéance sera égale à la VLI diminuée du pourcentage intégral de baisse du Panier d'Actions, le porteur subit alors une perte de son Capital Investi entre 20% et 40% ;
c) Sinon, à la Date de Constatation Finale, si le Panier d'Actions baisse jusqu'à 20% inclus, la valeur liquidative sera au minimum égale à la VLI ;
d) Sinon, à la Date de Constatation Finale, si le Panier d'Actions est en hausse ou stable, la valeur liquidative à la Date d'échéance sera au minimum égale à la VLI majorée d'un gain fixe et plafonné de 69,20%, soit 8,65% par année.
La Valeur Liquidative Initiale, est définie comme la valeur liquidative du Produit à la date de création, le 23 février 2027. Les souscriptions sont retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le Produit.
Le Capital Investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription centralisée à la date de création du Produit, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le Produit.
Caractéristiques essentielles du Produit : Il investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des titres de sociétés établies dans des pays appartenant ou non à l'OCDE, libellés en euros ou en autres devises. Il peut également investir la totalité de son actif net dans des obligations françaises et étrangères (y compris des obligations sécurisées), des titres de créances négociables, des titres de créance subordonnés de catégorie Additional Tier 1, des titres adossés à des actifs (Covered bonds, ABS, CLO, titrisation...) et dans des instruments du marché monétaire français et/ou étrangers, éventuellement émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des OPC monétaires. Il peut détenir des titres émis par des pays non-membres de l'OCDE dans la limite de 20% de son actif net par pays et, 50% de son actif net pour l'ensemble des émissions issues de ces pays. L'ensemble de ces titres (hormis les instruments du marché monétaire et les OPC monétaires) sera systématiquement couvert par un contrat d'échange (Total Return Swap ou TRS).
Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Parmi les titres de créances négociables adossés à des actifs, le Produit peut détenir jusqu'à 50% de l'actif en titres garantis par BNP Paribas, destinés à être remis en garantie à BNP Paribas en sa qualité de contrepartie d'instruments dérivés. Il pourra également être investi jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions d'OPC. Le Produit a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.
Avantages de la formule :
- Le Panier d'Actions est diversifié sectoriellement et géographiquement représentatif des marchés actions européens.
- Dans le cas d'une échéance anticipée, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 8,65% par année, calculé au prorata du nombre d'années entières écoulées entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Annuelle correspondante, soit un taux de rendement annualisé « TRA » compris entre 6,97% et 8,17%. Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain supérieur à la performance du Panier d'Actions.
- Sinon, à la Date d'Echéance, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des Date de Constatation Anticipée :
. Si à la Date de Constatation Finale, le Panier d'Actions est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 69.20% soit un TRA de 6,76%, qui pourrait être supérieur à la performance du Panier d'Actions ;
. Si à la Date de Constatation Finale, le Panier d'Actions affiche une baisse jusqu'à 20% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, le porteur récupère son Capital Investi alors que la performance du Panier d'Actions serait négative ;
. Si à la Date de Constatation Finale, le Panier d'Actions affiche une baisse de plus de 40% (exclu) par rapport à son Niveau Initial, le porteur récupère 60% de son Capital Investi alors que la baisse du Panier d'Actions serait supérieure à 40%.
Inconvénients de la formule :
- Le capital n'est pas garanti. Le Produit présente un risque de perte en capital.
- Le porteur ne connait pas a priori l'échéance du Produit qui peut être entre deux ans et huit ans selon l'évolution du Panier d'Actions.
- Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs dont les parts ont été centralisées à la date de création le 23/02/2027 et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance Anticipée ou la Date d'Echéance, selon l'évolution du Panier d'Actions.

- Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée est remplie à horizon de deux ans à huit ans, le gain fixe est plafonné. Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse du Panier d'Actions si celle-ci est supérieure.
- Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des Dates de Constatation Annuelle :
  ° En cas de baisse du Panier d'Actions entre -20% et -40% observée à la Date de Constatation Finale par rapport à son Niveau Initial, le porteur subit alors une perte en capital à la Date d'Echéance. La valeur Liquidative du Produit à la Date d'échéance sera égale à la VLI diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse du Panier d'Actions jusqu'à 40%, soit une perte du Capital Investi de plus de 20% pouvant aller jusqu'à 40% du Capital Investi (TRA compris entre -2,74% et -6,16%).
  ° En cas de hausse du Panier d'Actions à horizon huit ans, le gain fixe est plafonné à 69,20% (TRA de 6,76%). Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse du Panier d'Actions si elle est supérieure à 69,20%.
- Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant le Panier d'Actions.

Le Produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
Affectation des sommes distribuables : Résultat net : capitalisation - plus-values nettes réalisées : capitalisation.
Autres informations : Durée minimum de placement recommandée : 8 ans et 11 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce Produit que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'échéance, le 13 mars 2035. Les demandes de souscriptions sont centralisées le jour de la création du Produit. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 10h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du jour. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle datée de la Date d'Echéance Anticipée (en cas de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée) ou celle datée de la Date d'Echéance (si la Condition d'Echéance Anticipée ne s'est pas réalisée), se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Investisseurs de détail visés

Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (13 mars 2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de *restricted person* telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS

Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Vous avez droit à la restitution d'au moins 60% de votre capital (1). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.
Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas si vous demandez le rachat de vos parts avant le 13 mars 2035.
(1) déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le Produit.

Période de détention recommandée : jusqu'à ce que le Produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau Exemple d'investissement : 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez lors d'un remboursement par anticipation ou à l'échéance finale le 13 mars 2035
Scénarios			
Minimum :	6000 EUR sont garantis à l'échéance (soit 60% de votre capital investi). L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement en cas de sortie avant l'échéance		
Tension :	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 023 €	6 000 €
	(le produit est résilié après 8 ans) Rendement annuel moyen	-19,77%	-6,19%
Défavorable :	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 620 €	11 730 €
	(le produit est résilié après 2 ans) Rendement annuel moyen	6,20%	8,31%
Intermédiaire :	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 657 €	11 730 €
	(le produit est résilié après 2 ans) Rendement annuel moyen	6,57%	8,31%
Favorable :	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 723 €	12 595 €
	(le produit est résilié après 3 ans) Rendement annuel moyen	7,23%	7,99%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios de tensions, défavorable, intermédiaire et favorable représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée du panier sur une période allant jusqu'à cinq ans.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- 10.000 EUR sont investis
- Une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le Produit est remboursé par anticipation dès la première date possible : 13 mars 2029	**Si vous sortez à l'échéance finale le** 13 mars 2035
Coûts totaux	197 €	350 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,91%	0,38%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,39% avant déduction des coûts et de 2,01% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	**Si vous sortez à l'échéance finale**	
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit	Néant
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	Néant
Coût récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,34% de la valeur de votre Capital Investi par an. Le montant se base sur une estimation annualisée du montant des coûts qui seront prélevés jusqu'à l'échéance finale.	34 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre Capital Investi par an. Il s'agit d'une estimation annualisée des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : Date d'Echéance, le 13 mars 2035.
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la Date d'Echéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.
Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM Europe via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique : « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1)Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https:/www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.